

BP. F3 – 98848 Nouméa Cédex
Tél. 46 36 36 - Fax : 41 81 47

Code Agent :

Autorisation d'élagage

Lot/Terrain N°
Rue
Lotissement
Quartier
Commune
Police n° Branchement n°
Tél n° Mob. :
Adresse mail :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,, propriétaire / locataire du terrain ci-dessus désigné, après avoir pris connaissance du risque électrique, des poursuites pénales, des accidents corporels, des dommages qui pourraient être causés sur des personnes (homicide involontaire), ou sur le réseau de distribution électrique par les arbres implantés sur la propriété privée près de la ligne électrique.

(Cocher la/les case(s) correspondante)

- Autorise la société EEC (ou les entrepreneurs dûment accrédités par EEC) à élaguer la végétation située à l'intérieur de la propriété, qui se trouve sous ou à proximité de la ligne électrique, **pour écarter le risque électrique.**
L'autorisation d'une durée de trois ans est réputée réitérée par tacite reconduction, sauf si, un mois avant la date de renouvellement, l'une des deux parties enjoint un courrier avec accusé de réception.
- Autorise la société EEC (ou les entrepreneurs dûment accrédités par EEC) à déposer les déchets vert broyés sur ma parcelle, avec une jouissance totale du broyat issu de l'élagage au droit de ma parcelle. *Uniquement dans le cas de l'autorisation d'élagage.*
- Refuse l'élagage, conscient que **je peux être tenu(e) pour responsable des dégâts et /ou des accidents provoqués par des arbres qui n'auraient pas fait l'objet d'un élagage correct en temps voulu.**

Il est à noter que le propriétaire est toujours responsable des dommages causés par les arbres qui se trouvent à l'intérieur de la propriété privée.

Commentaires :
.....
.....

Fait à, le/...../.....

Signature du propriétaire / locataire du terrain :